



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2004/L.3*
22 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingtième session
Bonn, 16-25 juin 2004

Point 10 c) de l'ordre du jour
Questions administratives et financières
Application de l'Accord de siège

**PROJET DE CONCLUSIONS PROPOSÉ PAR LA PRÉSIDENTE
AU TITRE DU POINT 10 c) DE L'ORDRE DU JOUR**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note de la déclaration du représentant du gouvernement du pays hôte au sujet du complexe («campus») et centre international de conférences des Nations Unies à Bonn. Il s'est félicité de l'engagement pris de faire des locaux du secrétariat un bâtiment écologique modèle. Il a également noté la déclaration de la Secrétaire exécutive l'informant que les négociations avec le gouvernement du pays hôte étaient en cours afin que le transfert dans les nouveaux locaux n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour les Parties. Le SBI a prié la Secrétaire exécutive de le tenir au courant de tout nouvel élément éventuel. Il a invité le gouvernement du pays hôte et la Secrétaire exécutive à lui rendre compte, à sa vingt-deuxième session, des progrès ultérieurs de l'application de l'Accord de siège.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.